

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## MARDI 17 JANVIER 2017 A 19 H 30

**Présents** : Geniès Balazun, Dominique Lecerf, Jean-Marie Domenech, Valérie Berton, Alain Soussen, Nathalie Bizart, Patrick Blasco, Jérôme Nougaliat, Marie-Louise Jouannic, Catherine Chambrun, Annie Marsollier, Laurent Nogaret, Joël Chabanis, Gérard Daire, Marion Lorente.

**Absents** : Isabel Arcos pouvoir à Nathalie Bizart, Nadia Cathomen, Eve Bebien, Valentin Pozzo.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 19 h 30.

### **I Enquête publique :**

Par délibération du 04 février 2016, pour la vente de plusieurs parcelles qui sont aujourd'hui à l'usage de chemins communaux mais plus affectés à un service public, il a été décidé, comme le prévoit le code de la voirie routière, de procéder à une enquête publique. Elle a été entreprise du 05 au 21 décembre 2016. Le maire donne lecture au conseil du rapport du commissaire enquêteur, monsieur Pierre Balandraud. Aucune observation n'a été émise durant l'enquête, un avis favorable a été émis aux déclassements. Le conseil à l'unanimité approuve le rapport du commissaire enquêteur, prend acte de l'avis favorable émis, de confirmer les ventes correspondantes.

### **II Zac les Plans :**

Le maire rappelle au conseil la délibération du 08 avril 2015 concernant la vente à la société Hectare des parcelles issues de chemins ruraux déclassés qui feront partie intégrante de l'unité foncière de la zac les Plans. Cette vente a été signée le 28 août 2015 avec un échéancier pour le financement. Afin de garantir ce paiement un privilège de vendeur a été pris. A ce jour, les lots constitués mis à la vente auprès des particuliers sont bloqués car grevés de ce privilège. Le conseil décide à l'unanimité la cession de rang au profit de tout prêteur qui en ferait la demande dans le cadres des lots concernés, d'octroyer une délégation de pouvoir au profit de tout clerc de notaire de l'étude notariale de Castries afin de pouvoir intervenir sur les actes au nom et pour le compte de la commune dans le cadre de la cession de rang précitée.

### **III Service civique :**

Le maire expose au conseil que le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou personne morale de droit de public comme les communes, pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif. Un agrément est délivré aux communes intéressées pour une période de deux ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires. Dans le cas où des jeunes Restincliérois seraient intéressés, le maire propose de mettre en place cet engagement. Le conseil donne son accord unanime.

**IV Demandes de subventions** : Le maire rappelle au conseil les programmes d'investissement qui ont été étudiés en commission et qui seront inscrits au budget primitif 2017 : construction de deux courts de tennis supplémentaires, extension du groupe scolaire. Afin d'établir aux mieux les plans de financement, il est nécessaire d'adresser aux partenaires financiers (conseil départemental, conseil régional, Métropole, député, sénateur, état) une demande de subventions. Le conseil approuve à l'unanimité ces projets et autorise le maire à signer toutes pièces afférentes à ces décisions.

Le maire rappelle au conseil qu'il a été créé à la demande des services préfectoraux un 2<sup>e</sup> bureau de vote, compte tenu du nombre d'électeurs sur la commune. Pour aménager ce 2<sup>e</sup> bureau l'acquisition de matériel a été nécessaire (isoloirs, urne, panneaux d'affichage). A ce titre le conseil décide de demander aux services de l'Etat une aide financière.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 20 h 15.